



## La casse de l'action sociale !

Le CIAS (Comité interministériel d'action sociale) s'est tenu le mercredi 11 septembre 2013, présidé par JF. VERDIER, directeur général de la DGAFP.

Ce CIAS, convoqué tardivement en septembre faisait suite à la colère des représentants des organisations syndicales siégeant dans cette instance qui avaient très mal pris, en juin dernier, les annonces du cabinet de la Ministre de la Fonction Publique conduisant à réduire de 10% le budget de l'action sociale interministérielle.

A cette réduction budgétaire il était prévu d'ajouter la suppression de prestations, à l'instar de ce qui s'était passé en 2008 (*suppression de l'aide ménagère à domicile en faveur des retraités*).

### **Une telle diminution des crédits (10% du budget) , c'est du jamais vu dans toute l'histoire de l'Action Sociale Interministérielle !**

Lors de ce CIAS, malgré la présence de tous les Secrétaires Généraux des organisations syndicales venus soutenir les membres du CIAS et dénoncer cette politique régressive, la DGAFP a confirmé en tous points les orientations ministérielles :

L'action sociale va donc subir des coupes drastiques et les principales victimes en sont les agents et leurs familles !

- L'aide à l'installation des personnels destinée aux agents nouvellement recrutés sera supprimée alors même que l'accès à un logement est de plus en plus difficile et onéreux

Comment comprendre une telle mesure ?

- La troisième tranche du CESU « garde d'enfants » sera également supprimée alors qu'il s'agissait d'une aide, certes modeste, mais permettant de favoriser l'égalité femmes / hommes

Là encore, comment comprendre cette mesure ?

### **Baisser le budget de l'Action Sociale Interministérielle de 19 millions d'€ est une véritable provocation!**

L'amputation des crédits sociaux vient s'ajouter aux autres mesures relatives au pouvoir d'achat comme le gel des salaires des fonctionnaires que nous subissons depuis quatre ans, et qui doit encore perdurer!

Sans parler des mesures visant l'augmentation de cotisations générées par la loi Fillon et désormais par le projet de loi Ayrault !

Non, Solidaires n'acceptera pas qu'au nom de l'austérité, les mesures permettant d'atténuer les difficultés quotidiennes des agents, soient rognées voire supprimées.

C'est par la mobilisation de toutes et tous que nous pourrons imposer d'autres choix !



Paris le 11 septembre 2013

## CIAS du 11 septembre

### Déclaration de SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE

**Pour Solidaires, l'action sociale est au coeur des préoccupations des agents de l'Etat, titulaires ou non, actifs ou retraités. Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de tous ceux et de toutes celles confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.**

Le sort qui est réservé à l'action sociale au sein de la Fonction publique depuis quelques années et particulièrement depuis 2012, est tout simplement inacceptable.

Au moment où une grande partie des agents de la Fonction publique vivent difficilement leur quotidien en raison d'un pouvoir d'achat en baisse, en raison d'un contexte social fragilisé par la crise et des choix budgétaires privilégiant l'austérité, l'Action Sociale, mériterait de la part de ce gouvernement une autre lecture et un autre sort.

Comment concevoir que ce soit sous un gouvernement qui se revendique de fibre sociale, que l'on assiste à la suppression pure et simple de prestations et à une réduction drastique d'un budget déjà passablement écorné par les gouvernements précédents.

#### **On marche sur la tête !**

Solidaires Fonction Publique, qui soutient activement les camarades qui gèrent l'action sociale au travers du CIAS et des SRIAS, ne peut que condamner une telle politique régressive dont les principales victimes sont les agents.

Il n'est pas dans notre intention, dans cette intervention, de revenir techniquement sur les dérives que votre gestion opère.

Si symboliquement nous avons tenu à participer à cette instance c'est bien pour vous exprimer le mécontentement profond des agents de la Fonction Publique qui n'acceptent pas que vous puissiez poursuivre une telle politique.

Nous ne considérons pas que l'action sociale soit une question de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi nous n'avons pas souhaité qu'elle soit intégrée aux négociations qui d'ailleurs piétinent dramatiquement dans le cadre de l'agenda social.

Nous pensons que l'Action Sociale est un sujet à part entière que le gouvernement ne peut sous estimer tant il influe très concrètement sur les conditions de vie des agents et de leurs familles.

## Comité interministériel d'Action Sociale du 11 septembre 2013



Nous nous sommes quittés début juillet en désaccord avec notre employeur état. L'annonce faite aux organisations syndicales le 28 juin par le cabinet est inacceptable. Comment ce gouvernement peut-il demander aux représentants des personnels d'accepter une baisse drastique des crédits sociaux interministériels au projet de loi de finances 2014 et de supprimer des prestations ?

Nous tenons à rappeler que durant cette mandature, aucun exercice n'a permis d'obtenir des crédits disponibles à hauteur des crédits inscrits en Projet de Loi de Finances. Des mesures de type amendement, mise en réserve sont venues rogner fortement les crédits inscrits en LF et ce ne sont pas les crédits "fonds de concours" et transferts en gestion attendus des établissements (ARS et MESR) qui ont rétabli le niveau des crédits disponibles.

Dans les années 2010/2011, lorsque la consommation n'atteignait pas le niveau des crédits disponibles, les mesures prises par le ministre du budget pour réduire l'enveloppe nous empêchaient de répondre aux besoins nouveaux (en particulier crèches et logements) mais n'avaient pas de forte incidence sur les prestations existantes servies aux agents.

Mais lorsqu'en 2012, sous les efforts conjugués des représentants des personnels suivis par la DGAFP, la consommation réelle des crédits disponibles a atteint les 100% avec un nombre de bénéficiaires croissant, il n'en a plus été de même. Chacun attendait un signe de ce nouveau gouvernement en loi de finances 2013.

Contrairement aux attentes, le PLF 2013 a été inférieur à celui de 2012. Même en neutralisant les 10M€ de l'AMD (aide au maintien à domicile), la LF 2013 et les réserves qui ont suivi n'ont pas permis au CIAS d'obtenir le niveau des crédits correspondants à la prévision de consommation en 2013, malgré le rebasage budgétaire d'une partie des crédits des établissements publics.

Il a fallu en début d'année, user de mesures "techniques" (sans incidence sur le périmètre de l'action sociale), comme réduire l'avance faite au prestataire du CV, décaler le lancement d'une opération de restauration... pour essayer de faire coïncider disponibilité et consommation. Et pourtant fin juin, 3.3M € en CP et 8M € en AE manquaient entre les ressources nettes programmées et la prévision d'exécution 2013...

Alors l'annonce faite par des conseillers du cabinet de Mme La Ministre relatif au budget 2014 de l'ASI qui devrait encore subir une baisse d'environ 16 à 19M€, avait de quoi surprendre. Sans compter que de nouvelles coupes sombres et la mise en réserve parlementaire pourraient encore amoindrir les crédits du programme 148 voté.

Les propositions de la ministre sont uniquement comptables et donc inconcevables parce que marquées du sceau de l'ignorance des besoins des agents et des services et donc de leur non prise en compte.... Comment peut-on prévoir, par exemple, de supprimer l'aide à l'installation des nouveaux affectés qui a été mis en place en 1990 (sous Durafour), alors que les logements sociaux sont de plus en plus rares et inaccessibles aux agents de la FPE, sauf à vouloir à terme reconstruire des zones de service public où les agents ne voudront plus aller résider à la sortie des concours, parce qu'ils ne pourront pas accéder à une location trop onéreuse pour leurs revenus ? Supprimer l'AIP est donc un non sens.

Comment peut-on prévoir aussi de supprimer la tranche d'aide minimale des CESU excluant 41% des bénéficiaires actuels, alors que la scolarisation des jeunes enfants a fortement reculé, que les insuffisances d'accueil en crèche sont criantes et que la garde d'enfants pèse lourdement sur l'emploi des femmes ? Et ce n'est pas la création, pour le CV, d'une tranche de bonification à 35% pour les jeunes agents qui sera capable d'endiguer le front de refus.

Et lorsque cette amputation des crédits sociaux s'ajoute aux autres mesures relatives au pouvoir d'achat des agents tel le gel poursuivi de la valeur du point d'indice jusqu'en 2015 et la prévision d'une attaque des mécanismes de la carrière, ou relative à nos retraites etc. Trop c'est trop ! Jamais encore un gouvernement ne s'était attaqué aussi fort à la politique d'action sociale qui servait plutôt d'étouffoir des luttes sociales et d'amortisseur social.

Et lorsque cette amputation des crédits sociaux s'ajoute aux autres mesures relatives au pouvoir d'achat des agents tel le gel poursuivi de la valeur du point d'indice jusqu'en 2015 et la prévision d'une attaque des mécanismes de la carrière, ou relative à nos retraites etc.

Trop c'est trop ! Jamais encore un gouvernement ne s'était attaqué aussi fort à la politique d'action sociale qui servait plutôt d'étouffoir des luttes sociales et d'amortisseur social. Nous disons que prendre la responsabilité de remettre en cause des prestations sociales existantes qui accompagnent les agents dans leur vie professionnelle et familiale et assurent une cohésion sociale dans les services est lourd de conséquences car elle aura des effets dévastateurs à court terme.

Par ailleurs, jamais l'Etat employeur n'aura contredit aussi vite le gouvernement en faisant le contraire de ce qu'il affiche. Conduire une politique volontariste en matière d'égalité femme/homme, annoncer la création de 100 000 places en crèches, afficher une volonté de conduire une politique de renforcement du logement social ou de la prévention de la dépendance des personnes âgées..., justifient pour le moins un engagement de l'Etat employeur en direction de ces agents. Il doit donner l'exemple et mobiliser tous les moyens nécessaires à une vraie politique d'action sociale en leur direction.

**La réduction drastique en 2014 des crédits sociaux dans la Fonction publique de l'Etat et les propositions des conseillers sociaux du cabinet de Mme la Ministre LE BRANCHU sont inacceptables. Les organisations syndicales dans l'unité la plus totale condamnent et refusent ces mesures.**

**Elles exigent le maintien des prestations sociales existantes ainsi qu'un budget qui tienne compte de leur évolution au regard des besoins des agents.**

En prévision du PLF 2013, les agents et leurs représentants au CIAS revendiquaient le changement ; et dès le CIAS de juin 2012, les organisations syndicales proposaient que le plan triennal 2013 -2015 soit la phase de reconstruction d'une politique d'action sociale plus collective et plus commune entre les agents.

Dans l'unité nous avons revendiqué une augmentation des crédits pour augmenter le nombre de bénéficiaires et réévaluer les prestations existantes pour qu'elles collent mieux aux besoins exprimés. Nous avons aussi avancé quelques mesures nouvelles à mettre en oeuvre en direction des jeunes agents, relatives aux CV, aux nombres de berceaux à réserver en crèche, aux logements et une aide aux parents d'enfants étudiants, et nous pensions qu'il fallait regarder de près l'accès aux prestations des «ultra-marins» en tenant mieux compte de leur niveau de rémunération, etc.

Cette démarche revendicative unitaire a été formalisée par un projet de budget pour les années 2013/2014/2015, nous confirmons ces revendications qui cimentent la mobilisation des organisations syndicales et des personnels (et nous joignons à nouveau le tableau à cette intervention). De même dans l'unité nous avons revendiqué l'élaboration d'un texte opposable aux URSSAF pour sécuriser les prestations sociales, toutes les organisations syndicales souhaitent connaître la rédaction avant parution.

Nous attendons que pour 2014, le gouvernement révise ces intentions budgétaires et nous espérons M. le directeur que vous allez nous confirmer le maintien des crédits sociaux et leur évolution.

**Action Sociale Interministérielle REVENDICATIONS BUDGETAIRES exprimées au CIAS du 27 juin 2012 et 11 septembre 2013**



CREDITS DISPONIBLES 2013-2014 - 2015		Conso AE 2010	Conso CP 2010	Conso AE 2011	Conso CP 2011	AE 2012 Actu au 8/6/12	CP 2012 Actu au 8/6/12	2013 DO AE	2013 DO CP	Revendication OS AE	Revendication OS CP	2014 AE	2014 CP	2015 AE	2015 CP
FAMILLE	AMD	0	0	0	0	10.00	10.00	10.000	10.000	10.000	10.000	14.930	14.930	28.077	28.077
	C Vac	29.64	28.63	29.6	28.03	31.85	31.85	34.390	34.390	34.390	34.390	35.310	35.310	36.260	36.260
	C vac jeunes bonif à 35%									1.880	1.880	1.910	1.910	1.940	1.940
	CESU 0-3 ans	30.19	29.64	31.6	31.69	58.70	57.08	60.329	58.702	60.329	58.702	61.962	60.329	63.640	61.962
	CESU 3 -6 ans	38.30	21.00	23.37	25.60										
	Résa berceaux	17.18	8.45	10.56	18.21	13.03	20.336	16.630	21.900	23.630	28.900	26.910	27.880	27.380	27.380
	Fonds de concours									0.500	0.500	0.700	0.700	0.900	0.900
	<b>Sous Total</b>	<b>115.3</b>	<b>87.9</b>	<b>95.14</b>	<b>103.53</b>	<b>113.58</b>	<b>119.27</b>	<b>121.349</b>	<b>124.992</b>	<b>130.729</b>	<b>134.372</b>	<b>141.722</b>	<b>141.059</b>	<b>158.197</b>	<b>156.519</b>
	Aide parents /étudiants									40.000	40.000	60.000	60.000	80.000	80.000
	<b>TOTAL</b>	<b>115.3</b>	<b>87.9</b>	<b>95.14</b>	<b>103.53</b>	<b>113.58</b>	<b>119.27</b>	<b>121.349</b>	<b>124.992</b>	<b>170.729</b>	<b>174.372</b>	<b>201.722</b>	<b>201.059</b>	<b>238.197</b>	<b>236.519</b>
LOGEMENT	AIP	6.53	6.55	3.34	3.34	4.80	4.80	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
	P mobilité	0	0.1	0.005	0.008	0.00	0.00	0	3.250	0	3.250	0	2.680	0	3.000
	Résa logements	5.62	3.92	4.89	6.38		5.43			6.000	3.000	6.000	4.500	6.000	6.000
	Résa mesures nouvelles									0.500	0.500	1.000	1.000	1.500	1.500
	Logt urgence, relais étudiants														
	<b>total</b>	<b>12.16</b>	<b>10.47</b>	<b>8.23</b>	<b>9.73</b>	<b>4.80</b>	<b>10.23</b>	<b>5.000</b>	<b>8.250</b>	<b>11.500</b>	<b>11.750</b>	<b>12.000</b>	<b>13.180</b>	<b>12.500</b>	<b>12.500</b>
	RIA	7.72	13.66	3.09	8.28	6.00	7.09	16.300	13.900	16.300	13.900	7.200	12.900	5.000	5.000
	SRIAS	1.99	1.95	1.92	1.91	2.00	2.00	2.640	2.640	2.640	2.640	3.500	3.500	5.200	5.200
	CNSA	1.99	1.99	2.02	2.02	2.06	2.06	2.092	2.092	2.092	2.092	2.129	2.129	2.166	2.166
	<b>Sous TOTAL</b>	<b>137.17</b>	<b>115.99</b>	<b>110.40</b>	<b>125.47</b>	<b>128.44</b>	<b>140.65</b>	<b>147.381</b>	<b>151.874</b>	<b>203.261</b>	<b>204.754</b>	<b>226.551</b>	<b>232.768</b>	<b>263.836</b>	<b>261.385</b>

Les mesures nouvelles représentent une augmentation de 26% des crédits disponibles en CP, 28% en AE pour l'exercice 2013.

